

Formation Permis AM VOITURETTE

: Durée de la formation 8H

	QTÉ		UNITÉ	MONTANT	TVA
Frais administratif	1,00	Forfait	50,00 €	**50,00 €**	20%
Dossier ANTS	1,00	Forfait	30,00 €	**30,00 €**	20%
PARTIE ADMINISTRATIVE SOUS TOTAL :				**80,00 €**	
• Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite • Formation pratique hors circulation • Apports théoriques (Code de la route) • Formation pratique en circulation	1,00	Forfait DE 8H	200,00 €	**200,00 €**	20%
PARTIE CONDUITE SOUS TOTAL :				**200,00 €**	

Montant S/Total TTC (1)	**280,00 €**	Total TVA
Remise TTC		
Montant S/Total TTC (2)	**280,00 €**	
Montant Total HT	233,33 €	46,67 €
Montant Total TTC	**280,00 €**	

Service supplémentaire en OPTION

E-PHOTO	1,00	Unité	7,00 €	**7,00 €**	20%
HEURES SUPPLÉMENTAIRES	1,00	Forfait	25,00 €	**25,00 €**	20%

A la signature du devis, l'élève ou son représentant légal s'engage à régler la proposition tarifaire selon l'échéancier convenu selon les conditions contractuelles.

Mode de règlement accepté : Chèques, virements, espèces au nom de la SARL LOZeN CONDUITE - IBAN : FR76 1350 6100 0085 2109 7661 808 - BIC : AGRIFRPP835

La loi n°92/1442 du 31 décembre 1992 nous fait l'obligation de vous indiquer que le non-respect des conditions de paiement entraine des intérêts de retard suivant modalités et taux défini par la loi. Une indemnité forfaitaire de 48€ sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle - http://www.mediateur-consommation-smp.fr - Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez.